

Audit légal des comptes

Votre structure et/ou votre taille vous impose un contrôle légal de vos comptes.

Ce contrôle, exclusif de tout autre prestation à votre égard, est un formidable outil vous permettant notamment d'établir avec vos partenaires (actionnaires, financiers, fournisseurs, clients, salariés, état) un climat de confiance et de présenter une information financière de qualité.



Dans le cadre de la mission légale de commissariat aux comptes, nous émettons une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers produits par votre entreprise.

Nous validons également l'égalité des actionnaires et le respect des obligations spécifiques.

Les points forts de l'offre

- Interventions connexes et rapports spécifiques (augmentation de capital, fusion, scissions)

Questions & réponses